

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 09 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 9 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents: Mmes Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINY, Anne-Marie VIGNERON, Mrs Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY et Frédéric NAVARRE,

Absents:

Mélanie ANDRÉ ayant donné pouvoir à Jean-Jacques REMY

Mr DUROS Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35.

Intervention préliminaire :

Nadège DELPECH demande à ce que les procès-verbaux de réunion soient plus précis notamment que les questions soumises au vote du conseil soient plus explicites.

ORDRE DU JOUR

ROUTES ET CHEMINS :

Ce point de l'ordre du jour sera bien rempli car seront abordés les sujets concernant la rue des jardinets, la rue du pont de la Vionne, la rue de Bordet, le chemin de Frival et la route rouge.

Rue des jardinets: Jean-Jacques REMY porte à la connaissance du conseil le fait que la demande de subvention des travaux de la rue des jardinets ne pourra être faite cette année (sauf nouveau report du délai de la part du conseil général). En effet, si l'étude par le géomètre et le passage de caméra dans le réseau pluvial a été réalisé, le cabinet d'étude Béta-Voirie mandaté par la commune ne dispose pas du délai suffisant pour réaliser un devis. Cette demande de subvention est reportée à 2015.

M. REMY ajoute qu'avant de pouvoir procéder à l'exploration du réseau par caméra, il avait fallu nettoyer et évacuer 4m³ de contenu. Les constatations réalisées par la caméra révèlent des canalisations en très mauvais état, cassées par endroit, des regards cassés et des contrepentes empêchant la bonne évacuation de l'eau.

Fond départemental de solidarité (FDS) :

Le sujet des subventions est l'occasion pour Monsieur le Maire de proposer une délibération à la demande du conseil général. Il rappelle que le FDS est basé sur le principe de solidarité entre les communes qui paient une cotisation (1700€ par an environ pour Brancourt), ce fond permettant de subventionner des projets que la commune ne pourrait financer seule. Le conseil du département qui gère le FDS demande aux communes de s'engager pour les deux années à venir. A la question, le conseil est-il favorable à la prorogation de cette cotisation en 2015 et 2016 ? La réponse est oui à l'unanimité.

Chemin de FRIVAL :

Francis KOCK et Jean-Jacques REMY se sont rendus sur le chemin de FRIVAL afin de constater les dégâts causés par l'engin chenillé qui procède à l'abattage et l'enlèvement du bois sur les terrains privés sur les hauteurs de Brancourt. Le patron de l'entreprise d'exploitation forestière leur a détaillé la manière dont il compte s'y prendre pour réhabiliter le chemin. Il passera une lame du haut vers le bas du chemin afin d'évacuer la boue et de retrouver le fond dur du chemin. Il devra également recréer le fossé. La commune profitera de ces travaux pour aménager ce fossé en y posant quatre drains (non plus en béton mais en plastique dur) aux emplacements permettant l'accès aux parcelles latérales.

Ces travaux devront être terminés avant Noël.

Le temps que le chemin se stabilise, la commune installera une barrière en bois en condamnant l'accès et fournira aux riverains une clé du cadenas.

L'exploitant avait répandu le contenu de dix camions de gravats pour consolider le sol et avoir de l'appui pour travailler. Ces gravats contenaient des fers à béton qui ont été retirés depuis.

A une question d'Anne Marie VIGNERON, M. le Maire rappelle que l'entretien des chemins est à la charge de la commune et que sur celui-là, il y avait du travail à faire depuis longtemps. Cette exploitation forestière avec les dégâts et réparations qu'elle engendre, est pour la commune l'occasion de refaire notamment le fossé et de replacer le fil de l'eau. Il ajoute qu'il faut néanmoins se montrer vigilant.

20h10 Départ de M. DURET.

Maggy PEZZINI fait remarquer qu'à l'autre bout du village, à côté du cimetière, l'exploitation forestière occasionne aussi des dégâts le goudron de l'entrée a été endommagé.

A la question d'Anne Marie VIGNERON sur le nettoyage de la route, il est répondu que l'entreprise doit nettoyer la route.

20h15 arrivée de Mélanie ANDRE.

La parole est donnée à M. KIKEL, présent en spectateur, dont les terrains agricoles sont desservis par le chemin de FRIVAL. Celui-ci critique la façon de faire de l'entreprise et surtout l'itinéraire emprunté par l'exploitant qui aurait pu utiliser un autre accès au chantier que le chemin de FRIVAL. Il critique au passage l'action de la commission des voies et chemin qui dit-il, n'a pas anticipé l'ampleur de l'exploitation et n'a pas instauré une concertation entre les différentes parties prenantes. Il annonce avoir porté plainte et avoir alerté la police de l'eau. Il fait part de ses doutes sur l'origine des gravats utilisés par l'exploitant, non triés contenant de longs fers à béton, ils pourraient contenir des polluants dangereux dans cette zone humide classée en zone verte.

20h20 retour de Jean-Pierre DURET

Frédéric NAVARRE s'étonne que le chemin mis à mal par l'exploitation forestière au profit de quelques-uns doive être remis en état par la commune donc par l'ensemble des contribuables.

M. KIKEL termine en rappelant que les propriétaires des terres agricoles bordant le chemin sont imposables mais que les propriétaires des parcelles de bois ne le sont pas.

La route rouge :

Jean-Jacques REMY, premier adjoint, annonce ensuite qu'il a participé à une réunion avec l'adjoint au Maire et le directeur des services d'Anizy-le-Château concernant la route rouge et le chemin de Bordet. Les communes de Brancourt et Anizy sont en effet étroitement liées dans l'étude de ces dossiers, ces deux voies les reliant entre elles.

Si aucune plainte n'a encore été portée à l'encontre de la commune de Brancourt par des automobilistes ayant endommagé leur véhicule en empruntant cette voie dégradée, Anizy a dû faire appel à son assurance à plusieurs reprises. Un devis estime à 400 000€ la somme nécessaire à la réfection de cette route (dont 150 000 € pour la partie Brancourt. Aucune des deux communes n'ayant les moyens de remettre en état cette voie, il est émis la proposition de la déclasser en « chemin rural communal ». Les deux conseils doivent être d'accords et la décision doit être suivie d'une enquête publique. Ce déclassement supprime les risques de plainte des utilisateurs. Il autorise toujours la circulation des véhicules mais en permet la limitation de vitesse.

A Mme VIGNERON qui manifeste son désaccord, M. le Maire en appelle au réalisme budgétaire et à constater que nous n'aurons plus jamais les moyens d'entretenir cette route, pas plus qu'Anizy d'ailleurs. Il rappelle que les impôts augmentent automatiquement alors que la commune ne les augmente pas...

La question « lançons nous une étude de faisabilité pour le déclassement de la route rouge en chemin communal ? » est soumise à un vote de principe pour lancer la réflexion. Elle reçoit 13 voix pour et une abstention (VIGNERON). La véritable délibération aura lieu après enquête.

Pour mémoire, M. KIKEL avant de quitter la séance, rappelle que la route rouge était autrefois appelée la route blanche (car constituée de sable) avant son goudronnage en revêtement rouge.

Le chemin de Bordet :

Classé comme chemin de randonnée, il existe un dépliant « Circuit des Larys », ce chemin qui part de la Mairie mène à l'Intermarché d'Anizy. La partie Brancourt est en relativement bon état, celle d'Anizy un peu moins. Anizy propose d'écrire un courrier commun afin que la CCVA prenne en charge l'entretien du chemin. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

M.NAVARRE fait remarquer que la aussi, l'exploitation forestière est responsable d'une partie de la dégradation du chemin.

Rue du pont de la Vionne :

La commission travaux s'est rendue comme prévu en bas de la rue du pont de la Vionne. Lors des fortes pluies, l'eau s'engouffre dans le garage de M. WISSIGNY et se répand dans son sous-sol. Le conseil technique de l'entreprise KATEC a confirmé les mesures à prendre : redresser certaines bordures de trottoir, en poser des nouvelles qui orienteront l'eau vers l'avaloir existant, abaisser un regard et goudronner une partie autour de l'avaloir. Un devis sera proposé au prochain conseil.

Cimetière :

Un autre avis technique a été demandé à la société KATEC concernant la première partie de l'allée centrale du cimetière. Plutôt qu'un mur qui retienne la terre, il préconise un talus végétalisé, de petites bordures et un caniveau central comme ceux de la rue le champ Marot ou de la cour de l'école. Un devis est attendu.

SUBVENTIONS :

Jean-Jacques REMY rappelle que les années précédentes, le conseil municipal accordait une subvention aux restos du cœur d'Anizy auxquels quelques familles de Brancourt ont recours. Au vote, la subvention est accordée à l'unanimité. Un nouveau vote est demandé pour savoir si la subvention sera de 150€ comme l'année dernière ou 200 comme demandé par certains. Par huit voix contre six, c'est une subvention de 150 € qui est votée.

21h25 : Départ de M. NAVARRE qui donne pouvoir à M. DUROS

QUESTIONS DIVERSES :

Décision modificative :

A la demande de la Trésorerie, le conseil doit délibérer pour différencier le compte à imputer pour l'urne (de vote) et pour les sujets d'illumination de Noël achetés au même fournisseur.

Païement de la cantine d'Anizy :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de remboursement du syndicat de restauration scolaire de Pinon pour un enfant résidant à Brancourt et prenant ses repas à la cantine d'Anizy, l'élève fréquentant une classe particulière. Si la commune ne prendra pas en compte le paiement des 5€ quotidiens par repas, la Loi nous oblige à payer les 400 € de frais de scolarité.

Emplois d'avenir :

Le dossier de Mademoiselle Amandine ROUCOUX a été accepté en contrat d'avenir. Elle travaillera 28h00 par semaine avec les élèves de l'école maternelle.

Eddy DEMARQUE, le conseil général prend en charge 10% du salaire et des charges ce qui porte son contrat à 85% de subventions.

Acceptation de chèques :

L'avis du conseil est demandé pour accepter deux chèques de l'assurance (2240,94 € et 395,46€). Ces chèques sont destinés au paiement de l'entreprise Strzelecki qui a réparé le portail de la ferme. Les deux chèques sont acceptés à l'unanimité.

Bilan du conseil de l'école :

Jean-Louis DUROS rend compte de la réunion du conseil de l'école auquel il a participé ainsi que M. le Maire et tous les conseillers de la commission des écoles.

- Cette année, 78 élèves sont répartis en 3 classes

Cycle 1 : Maternelle Mme Dominique GAGNON aidée d'Amandine ROUCOUX (qui remplace Jocelyne CAUCHOIS) 24 élèves (10 PS, 5 MS, 9 GS),

Cycle 2 : Mme Astrid VIOT 28 élèves (15 CP et 13 CE1),

Cycle 3 : M. Loïc GILOT (et M. Aurélien JAN remplaçant) 26 élèves (3 CE2, 10 CM1, 13 CM2).

- Nouveaux rythmes scolaires : Les NAP encadrées par les animatrices de la CCVA ont lieu dans la salle polyvalente le lundi après-midi pour les cycles 1 et 3, le jeudi après-midi pour les cycle 2.

- L'APC (activité pédagogique complémentaire) encadrée par les enseignants, a lieu le mardi et le vendredi après la classe.

- La commémoration du 11 novembre a été un moment phare apprécié par tous.

- Piscine/ les 54 élèves de primaire iront au Dôme, la piscine de Laon, le vendredi après -midi du 9 janvier au 17 avril 2015. La commune subventionne le transport par car. Deux parents d'élèves désireux d'aider à l'encadrement vont passer l'habilitation.

- Les 3 classes ont effectué des exercices d'évacuation. Ceux-ci seront renouvelés au cours de l'année scolaire.

- Deux sorties scolaires sont prévues pour les primaires en 2015.

- Le règlement intérieur est approuvé après quelques modifications.

- Travaux : Les travaux de la cour d'école primaire sont appréciés (une marelle devrait y être peinte au printemps). Pour l'informatique le problème subsiste pour deux ordinateurs et la connexion n'est pas établie entre l'ordinateur et la photocopieuse, il n'est pas possible d'imprimer.

Repas de Noël de l'école :

Le repas de Noël de la cantine aura lieu le jeudi 18 décembre. Les conseillers souhaitant y participer doivent s'inscrire rapidement. Anne Marie VIGNERON fait remarquer que fixer la date du repas au vendredi serait plus logique pour les enfants qui sinon ont encore une journée de classe après cette journée de détente. Cela n'était pas possible cette fois ci, la salle étant louée dès le vendredi après-midi.

Financement du transport par car :

Le conseil est consulté concernant le financement du transport par car pour le cinéma de Saint Gobain à l'issue du repas. Le devis RTA de 384€ est accepté à l'unanimité.

Four de la cantine :

Francis DEMARQUE propose après étude un devis de l'entreprise THE pour un four et son meuble de cuisine à portes coulissantes pour un total de 4218,19€ TTC livraison et installation comprises. Si elle n'est pas tout à fait la moins chère, l'entreprise THE est installée dans l'Aisne, a déjà fourni le four actuellement en place, et dépanné en en prêtant un autre. De plus, elle assure le service après-vente.

Le conseil approuve à l'unanimité ce devis (subvention de Mr le député René DOSIERE). Ce four d'une capacité de 21 à 80 repas pourrait être installé d'ici au 18 décembre repas de Noël à la cantine.

Rideaux salle polyvalente :

Comme convenu au conseil municipal de novembre, Francis DEMARQUE informe l'assemblée du devis effectué pour le remplacement des rideaux de la salle polyvalente. (Actuellement, il n'y a plus de rideaux). Ce devis est communiqué à titre indicatif car il est financièrement plus prudent de ne prévoir cette opération qu'au budget 2015.

Ces rideaux sont ignifugés (classe M1) posés avec les tringles. Les portes seront munies de stores déroulants : 3380,40€ TTC. Un rideau de scène respectant également les normes de sécurité s'élèverait à 1244,40€TTC.

Syndicat des eaux :

Jean-Jacques REMY rend compte de la dernière réunion du syndicat des eaux : La dernière étude sur le réseau de Brancourt montre que la principale perte de pression vient du trop faible diamètre de la canalisation en sortie du réservoir d'eau situé au-dessus du chemin du Hocquemont.

L'ensemble des travaux à réaliser pour Pinon et Brancourt est estimé à 900 000€. Une première phase de travaux (175 000€ HT pour Brancourt et 50 000€ pour Pinon) avec augmentation du diamètre de la canalisation pourrait redonner de la pression de la rue de la forêt au champ Marot.

Tracteur :

Un pneu du tracteur a subi un éclatement du à l'usure, les 4 pneus seront changés la semaine prochaine pour un total de 1.300€. L'hiver arrivant, il est plus prudent que le tracteur soit capable de rouler sur les routes enneigées.

Ruelle du four :

Anne-Marie VIGNERON fait remarquer que les trous de la ruelle du four ne sont toujours pas bouchés. M. Le Maire répond qu'ils seront rebouchés la semaine prochaine au plus tard.

Rue de la forêt :

Jean-Paul LEQUEUX informe le conseil que les panneaux « STOP » destinés à ralentir la circulation de la rue de la forêt sont arrivés et seront prochainement installés.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 13 janvier 2015.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 10 janvier et se déroulera sous la forme habituelle des questions réponses.

La séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DÜROS



Le Maire
Francis KOCK

